



**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 10 juin 2020

L'an deux mille vingt, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Daniel LOTAUT, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI (arrivé à 19h04, point n°1, délibération n°CM-20-024), Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Panhavuth HY, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, M. Christophe DIEU, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etaient représentés :

M. Jean PARÉ	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
M. Gérard BONHOMET	pouvoir à M. Benoît JIMENEZ
Mme Liliane GOURMAND	pouvoir à Mme Françoise FAUCHER
Mme Cergya MAHENDRAN	pouvoir à Mme Bérard GUNOT
M. Louis FREY	pouvoir à M. Maurice LEFEVRE
Mme Marie-Josée FILATRIAU	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD
M. Pierre GALLAND	pouvoir à Mme Maria MORGADO
M. Daniel BURNACCI	pouvoir à M. Ahmed-Latif GLAM
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN	pouvoir à M. Patrick ANGREVIER
M. Elie ATLAN	pouvoir à Mme Isabelle MÉKÉDICHE

Etaient absents :

Mme Arcangèle DO SOUTO
M. Sabry KALAA
Mme Myriam DIEN
Mme Stella LAPAIX
M. Tarak GHOURCHI
M. Francis PARNY
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

Madame Maria MORGADO a été désignée comme secrétaire de séance
Hôtel de Ville

8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex

Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02

www.villedegarges.fr

POINT N°1 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Maintien des délégations d'attributions du conseil municipal en application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le maintien des délégations prévues à l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire, sous réserve du renouvellement intégral du conseil municipal durant la période,

▶ **PRECISE** que les décisions prises en vertu de la présente délégation d'attributions peuvent être signées, le cas échéant en cas d'empêchement du maire, par un adjoint au Maire dans l'ordre des nominations encore en vigueur conformément à l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

POINT N°2 : Rapporteur M. JIMENEZ.

OBJET : Convention de partenariat Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) – Programme Bourse Solidarité Vacances

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la nouvelle convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) dans le cadre du programme Bourse Solidarité Vacances (BSV) pour un an et indéfiniment renouvelable par tacite reconduction pour la même durée,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

POINT N°3 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) – Approbation du contrat et de la déclaration de dépôt de données

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le contrat de dépôt de données et la déclaration de dépôt de données auprès d'un prestataire de tiers-archivage bénéficiant d'un agrément pour la conservation des archives publiques sur support électronique délivré par le Service interministériel des Archives de France pour le ministre de la Culture,

▶ **PRÉCISE** que le dépôt de données ne pourra intervenir avant l'approbation des documents contractuels par le Directeur des Archives départementales du Val d'Oise dans le cadre du contrôle scientifique et technique, qu'il exerce par délégation du ministre de la Culture, sur les archives des collectivités du territoire.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,

POINT N°4 : Rapporteur Mme MÉKÉDICHE.

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention partenariale de mécénat avec la JARDINERIE CHATELAIN

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention partenariale de mécénat avec l'entreprise JARDINERIE CHATELAIN ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°5 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Actualisation de la convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonnesse et le HUB de la Réussite dans le cadre de l'implantation d'une antenne HUB de la Réussite

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour les 5 années à venir, entre la Ville et le HUB de la Réussite, dans le cadre de l'implantation d'une antenne HUB de la Réussite ;

▶ **S'ENGAGE** à dégager les moyens humains et financiers et les supports de communication nécessaires à la bonne construction et mise en œuvre de ce programme à destination de la jeunesse.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place de ce projet et ses éventuels avenants.

POINT N°6 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : Attribution – Appel d’offres ouvert – Mission de suivi animation du Plan de sauvegarde de la Résidence Fabien

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le marché relatif à la mission de suivi animation du plan de sauvegarde de la Résidence Fabien,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer conformément à la décision de la Commission d’Appel d’Offres avec la société SOLIHA PARIS.HAUTS DE SEINE.VAL D’OISE, domiciliée au 29 rue Tronchet à Paris (75008) pour un montant de 178 895,00 € HT réparti comme suit :

- 45 820,00 € HT au titre de la tranche ferme,

- 133 075,00 € HT au titre de la tranche optionnelle n°1.

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°7 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : Nouvelle définition des parcs de stationnement d’intérêt communautaire : rétrocession du parking Jean Goujon dans le patrimoine communal

Le Conseil Municipal,

A l’unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le transfert de propriété et de gestion du parking Jean Goujon dans le patrimoine public de la Commune,

▶ **PRECISE** que la rue Jean Goujon, conjointe au parking, est également restituée à la Commune, représentant 246,12 mètres de linéaire,

▶ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au président de la Communauté d’Agglomération Roissy Pays de France.

POINT N°8 : Rapporteur Mme DIANÉ.

OBJET : Cession des parcelles BY n°396 et 397 sises lieudit « Le Fief du Treuil » à Dolus d’Oléron

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **EMET** un avis favorable sur la cession à Monsieur Eric VILAIR des parcelles cadastrées BY n°396 et 397 sises au lieudit « Le Fief du Treuil » à Dolus d'Oléron, d'une contenance totale d'environ 11 585 m², au prix global de 3 480,00€ (TROIS-MILLE-QUATRE-CENT-QUATRE-VINGT EUROS), hors frais de notaire.

▶ **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

POINT N°9 : Rapporteur M. GLAM.

OBJET : Modification de la charte des ATSEM

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification de la charte des ATSEM de la Ville,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte des ATSEM de la Ville.

POINT N°10 : Rapporteur M. HY.

OBJET : Utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France attribué en 2019 à la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°11 : Rapporteur M. HY.

OBJET : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attribuée en 2019 à la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°12 : Rapporteur M. ANGREVIER.

OBJET : Mise en place d'un abattement sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2020

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** d'appliquer un abattement de 15 % au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

▶ **DECIDE** le maintien des tarifs actuels de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au titre de l'année 2021.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires afin d'informer les exploitants de cette disposition, et de la mettre en œuvre.

POINT N°13 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Marché n° 2017.029 – Reconstruction du groupe scolaire Jean MOULIN – lot n°4 – VRD - Espaces verts – Modification de contrat n°1

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification n°1 au marché n° 2017.029 relatif aux travaux de VRD – Espaces verts pour un montant de 166 925,52 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat ainsi que tout document y afférent avec la société FAYOLLE ET FILS sise 30, rue de l'Égalité à Soisy Sous Montmorency (95 232).

POINT N°14 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Exonérations de loyers et charges sur le patrimoine privé communal en lien avec la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les décisions de gestion du patrimoine privé communal pour la période de confinement et de fermeture des activités consécutive à l'état d'urgence sanitaire causé par la pandémie de covid19, soit du 12 mars 2020 au 11 mai 2020, dans les conditions suivantes :

- les associations occupant un local communal sont exonérées de loyers pour toute la période de référence ;
- les locaux professionnels au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire appartenant à la Commune sont exonérés de charges sur la période de référence, au prorata du nombre exact de jours de fermeture sur présentation d'un justificatif ou d'une attestation sur l'honneur par les occupants ;

- les locaux commerciaux appartenant à la Commune sont exonérés de charges sur la période de référence, au prorata du nombre exact de jours de fermeture sur présentation d'un justificatif ou d'une attestation sur l'honneur par les occupants.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à régulariser les titres de recettes afférents afin de tenir compte des conséquences budgétaires de la présente délibération sur l'exercice en cours.

POINT N°15 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Approbation du tableau des effectifs de la Ville au 1^{er} juillet 2020

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la création des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentés pour chacun d'eux,

▶ **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminé par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

▶ **APPROUVE** la suppression des emplois permanents devenus inopérants conformément aux tableaux joints à la présente délibération,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°16 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Modification du règlement relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 portant modification du règlement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et approbation du règlement relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des

agents de la Ville et du CCAS, en revoyant les conditions d'attribution et d'éligibilité du CIA et d'autre part, la modification du rattachement de certains métiers à un groupe de fonctions différentes,

▶ **APPROUVE** le règlement modifié relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS, permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de pouvoir en bénéficier,

▶ **APPROUVE** le maintien du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents en autorisation spéciale d'absence,

▶ **APPROUVE** les montants plancher et plafond du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents logés,

▶ **APPROUVE** la mise en place du dispositif de la rupture conventionnelle dans la fonction publique ainsi que les montants de l'indemnité,

▶ **APPROUVE** le règlement modifié relatif au régime indemnitaire et aux primes et indemnités diverses des agents de la Ville et du CCAS,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération font l'objet d'une approbation annuelle dans le cadre du vote du budget.

POINT N°17 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Mise en place de la prime exceptionnelle pendant la période d'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** pour la période du 18 mars 2020 au 10 mai 2020, le versement de vingt-huit euros cinquante (28,50€) par jour de présence pour chaque agent sur le terrain,

▶ **FIXE** à cent cinquante euros (150€) le montant forfaitaire attribué pour les quatre jours de distribution des masques dans la commune,

▶ **FIXE** à deux cents euros (200€), la bonification au titre d'un rôle majeur effectué dans la mise en œuvre des mesures liées à la crise sanitaire et conjugué à une présence sur le terrain,

▶ **INSTAURE** la prime exceptionnelle d'un montant maximum cumulé de mille euros pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération font l'objet d'une approbation annuelle dans le cadre du vote du budget.

POINT N°18 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention partenariale de mécénat Entreprise de Travaux FAYOLLE & FILS

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention partenariale de mécénat entre la Ville et l'Entreprise de Travaux FAYOLLE & FILS,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°19 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2019 – Ville et Assainissement

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés, hors la présence de Monsieur le Maire,

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

▶ **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2019 du budget principal et le Compte de Gestion 2019,

▶ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget principal,

▶ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	35 130 640,44	72 221 333,32	107 351 973,76
DÉPENSES	38 984 000,95	58 532 372,08	97 516 373,03

RÉSULTAT DE L'EXERCICE EXCÉDENT DÉFICIT		+ 13 688 961,24	+ 9 835 600,73
	- 3 853 360,51		
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	-7 238 135,84	+ 2 795 339,29	- 4 442 796,55
RESTE A REALISER			- 5 223 215,08
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019			+169 589,10

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	423 511,28	551 369,17	974 880,45
DÉPENSES	72 621,10	382 663,70	455 284,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EXCÉDENT DÉFICIT	+ 350 890,18	+ 168 705,47	+ 519 595,65
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	-174 475,38	+ 274 229,69	+ 99 754,31
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019			+ 619 349,96

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement et le Compte de Gestion 2019,

► **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget annexe de l'Assainissement,

► **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

POINT N°20 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2019 – Ville et Assainissement

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés, hors la présence de Monsieur le Maire,

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts		
Section de Fonctionnement	73 350 062,50	73 350 062,50
Réalisations	58 532 372,08	75 016 672,61
Excédent de clôture		16 484 300,53
Crédits ouverts	75 666 654,42	75 666 654,42
Section d'Investissement		
Réalisations	46 222 136,79	35 130 640,44
Déficit de clôture	-11 091 496,35	
Restes à réaliser	14 871 301,11	9 648 086,03
Solde des restes à réaliser	-5 223 215,08	
Résultat cumulé		169 589,10

▶ **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2019 du Budget Principal et le Compte de Gestion 2019,

▶ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

▶ **PREND ACTE** de la présentation des données du compte administratif 2019 et du Budget Primitif 2020 par politiques publiques telles que décrites en annexe à la présente délibération,

▶ **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Ville de Garges-lès-Gonesse pour l'année 2019,

► **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du budget principal, aux résultats tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts		
Section de Fonctionnement	778 299,13	778 299,13
Réalisations	382 663,70	825 598,86
Excédent de clôture		442 935,16
Crédits ouverts		
Section d'Investissement	994 477,71	994 477,71
Réalisations	247 096,48	423 511,28
Excédent de clôture		176 414,80
Restes à réaliser	0	0
Solde des restes à réaliser		619 349,96
Résultat cumulé		

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement et le Compte de Gestion 2019,

► **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du budget annexe de l'Assainissement,

► **DECLARE** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

► **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement aux résultats tels que résumés ci-dessus.

POINT N°21 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Ville

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** de reprendre au compte 001, Résultat d'investissement reporté, le solde débiteur, hors restes à réaliser : 11 091 496,35 €,

▶ **DECIDE** d'affecter au compte 1068, Réserves : 16 314 711,43 €,

▶ **DECIDE** de reporter au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté, le solde créditeur : 169 589,10 €.

POINT N°22 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Reprise des résultats au budget principal et dissolution du budget assainissement

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **VALIDE** la dissolution du budget annexe assainissement par perte de compétence,

▶ **APPROUVE** la reprise des résultats du budget annexe assainissement 2019 dans le budget principal de la Commune de Garges-lès-Gonesse :

- Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : 442 935,16 €
- Article 001 : recettes d'investissement (résultat d'investissement reporté) : 176 414,80 €

▶ **APPROUVE** la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe assainissement dans le budget principal de la Commune.

POINT N°23 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Budget supplémentaire 2020 – Ville

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 17 471 880 euros.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 11 juin 2020



Le Maire

Maurice LEFEVRE